

PARTICIPATION DES EPCI MEMBRES - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président

Le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2023 du SyMPaC.

Comme le prévoit les statuts du Syndicat (article 8), l'équilibre du budget nécessite en recettes les participations des EPCI membres.

Pour l'exercice 2023, il est proposé de définir la participation des EPCI en fonction des besoins du SyMPaC pour les opérations menées sur le territoire et répartie ainsi :

	Pourcentage de population	Participation au fonctionnement
GCTM	65,01%	198 460,70 €
CCPO	16,56%	50 657,60 €
CCRA	18,40%	56 178,40 €
TOTAL	100,00%	305 296,70 €

Les participations pour les opérations relevant du dispositif ACTEE 2 faisant l'objet de conventions spécifiques, ne sont pas reprises dans la participation au fonctionnement du syndicat.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'approuver le montant de participation des EPCI membres pour l'exercice 2023.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 mars 2023
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 mars 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : Président du SYMPA

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

Le seize mars de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, Claudia ROBERT, MM. Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), MM. Emmanuel AGIUS (pouvoir Mr LOQUET), Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Guy BEGUE, Daniel DIWUY (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier LEVREAY (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur CORDENOS